

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DELAIGUE Dominique, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, PESSIONNE Alain, BONDOUX Christel, CONFOLANT Philippe, LE FLEM Laurence, BRUNET Céline, CAILLAUD Stéphane, CORBEAU Nathalie, LHERPINIERE Gilles, PEROT Sandrine, PERRIN Jérôme, PRAULY Jean-Claude, RIVIERE Stéphane, GAGNOT Cécile, ROBIN Wilfried, JACQUET Alain, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, BAUDOUX Régine, CAILLAUD Roland, REMBAULT Alain-Marie, WILLIAMS Tony, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, MATHE Raymond, DRUI Martial, HERVO Dominique, DAMET Joël.

Pouvoirs : TANCHOUX Maryline à Jérôme PERRIN, TIXIER Nathalie à CORBEAU Nathalie, DARNAULT Joël à Claude MERIOT, GUENAND Thierry à HERVO Dominique

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 Décembre 2021.

PLAN DE RELANCE

Le plan de relance **présenté en 3 septembre par le Gouvernement sous l'appellation "France relance", se décompose en trois grands axes : écologie, compétitivité, cohésion ainsi que de nombreux programmes thématiques pour un total de 100 milliards d'euros de crédits, dont 40 apportés par l'Europe. Les collectivités locales sont concernées par une bonne partie des mesures prévues. L'accent est mis sur la territorialisation du plan et de son suivi et sur la contractualisation avec les collectivités, "programme par programme".**

La mise en place des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) :

L'objectif est d'associer à court terme les territoires et tous les acteurs dans le cadre du plan de relance en 2021-2022, d'accompagner sur la durée du mandat municipal 2020-2026 les collectivités dans leur projet de territoire et de traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux des territoires.

Les CRTE remplaceront les Contrats de Ruralité et intégreront d'autres programmes thématiques. Ainsi, ils intégreront les programmes d'appui mis en œuvre par l'Etat au profit des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, ...). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et ils intégreront également d'autres programmes comme les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT).

Un périmètre géographique doit être défini pour signer un CRTE. Il a été proposé que ce soit celui des trois Communautés de Communes Cœur de Brenne, Brenne – Val de Creuse et Marche Occitane – Val d'Anglin qui soit retenu (soit celui du SCoT Brenne Marche). D'ici la fin juin, un projet de territoire devra être arrêté. Celui comprendra une « stratégie de transition écologique et de cohésion de territoire ». Un bilan écologique sera dressé en amont. Un plan d'actions devra être finalisé prenant en compte les orientations retenues par l'Etat en faveur de la transition écologique (lutte contre l'artificialisation des sols, développement des mobilités douces, rénovation thermique des bâtiments, développement de l'énergie circulaire, promotion des énergies renouvelables, ...).

Les CRTE formaliseront les concours financiers de l'Etat (DETR, DSIL, ...)

Petites villes de demain

« Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. »

Le programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La Ville du Blanc a été retenue comme territoire « petite ville de demain » mais la convention sera signée conjointement par la commune et la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse. En effet, les dispositions qui sont prévues dans le cadre de ce dispositif recouvrent en grande partie des compétences transférées aux intercommunalités et ne peuvent donc pas être mises en œuvre par les communes.

Il est prévu le financement d'un poste de « chef de projet » à hauteur de 75% par la Banque des territoires et l'Etat mais également l'ANAH. En effet, les projets « petites villes de demain » doivent intégrer un volet renouvellement urbain et plus particulièrement en lien avec l'habitat.

Il sera donc nécessaire d'obtenir une adaptation de l'OPAH RR (Revitalisation Rurale) actuellement en cours sur le territoire du SCoT pour que le territoire de la commune du Blanc soit reconnu en OPAH-RU (Renouvellement Urbain). Ceci permettra de sécuriser la participation de l'ANAH et surtout de pouvoir accéder à un plafond de financement plus important.

Le dispositif d'aide au financement de ce poste est prévu pour la durée du programme c'est-à-dire normalement 6 ans. Aujourd'hui les services de l'Etat ne savent pas si le département de l'Indre bénéficiera de 8 ou 9 postes. Il est en effet prévu qu'un chef de projet soit recruté pour deux « petites villes de demain » mais le Préfet envisage que pour Le Blanc la personne soit recrutée à temps plein.

Rénovation énergétique :

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en oeuvre à destination des collectivités territoriales.

Une enveloppe de 950 Md€ est destinée à la rénovation énergétique du parc public des collectivités. Elle doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : les gestes à gain rapide d'énergie (changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation) comme des travaux plus ambitieux. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Les crédits associés à cette mesure sont des dotations d'investissement. Ils seront alloués dès début 2021 via une dotation d'investissement à destination du bloc communal (650M€) et des départements (300 M€). Le choix des projets sera réalisé par les préfets de régions avec le concours des préfets de départements selon deux critères :

- La capacité à mettre en oeuvre rapidement le projet,
- La performance environnementale du projet.

L'objectif est que l'ensemble des projets financés dans le cadre de ce plan puissent être lancés avant la fin de l'année 2021 et livrés d'ici fin 2022.

Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires

Cette mesure vise à soutenir les cantines scolaires des petites communes souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture biologique.

Pour valoriser les produits frais et locaux, les cantines scolaires ont généralement besoin de s'équiper en matériel permettant de cuisiner des produits frais, de réduire le gaspillage ou de supprimer les contenants en plastique : espaces de stockage de fruits et légumes frais, légumeries pour transformer une grande quantité de légumes, équipements performants pour l'épluchage, composteurs, récipients en inox... Or, l'investissement initial peut s'avérer important, en particulier pour les petites communes.

En cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, l'État accordera un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques des petites collectivités qui souhaitent, en contrepartie, s'engager dans une transition durable et être en mesure de proposer plus de produits locaux, bio ou de qualité dans les repas qu'elles servent.

Calculée en fonction d'un forfait par repas, cette aide permettra de financer au choix des collectivités concernées :

- L'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais,
- Des formations du personnel de cuisine ;
- Des investissements pour moderniser la cantine, notamment pour l'acquisition d'alternatives aux contenants en plastique.

Les communes bénéficiaires sont les collectivités éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR). Des conditions relatives à la mise en place accélérée des obligations de la loi EGALIM sur la restauration collective sont exigées. L'aide sera accessible à partir de janvier 2021 sur la base d'une convention entre l'État et l'ASP.

Le Président Claude MERIOT souligne l'importance de ces actions même si les délais sont contraints. Monsieur Gilles LHERPINIERE indique qu'il est difficile de tenir les délais compte-tenu de la technicité des dossiers.

DSIL et DETR 2021

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable au dépôt de demandes de subventions au titre de la DSIL ou de la DETR pour « Les sources de Gaya », AB Bâisseurs, Aménagement d'une salle de réunion dans la maison de Ruffec (à côté du siège), travaux dans les écoles.

Monsieur Gérard DEFEZ, Vice-Président, indique que le montant du projet Gaya reste le même : c'est la répartition des dépenses qui changent entre l'acquisition et les travaux.

Monsieur Roland CAILLAUD demande où en est l'acquisition de terres à Pouligny pour la 2^{ème} tranche de la zone artisanale. Monsieur Gérard DEFEZ précise que le bureau souhaite rester sur un prix d'acquisition de 1.20 € le m². Les vendeurs souhaitent 1.35 €. Le Président Claude MERIOT demande à être prudents sur la surenchère.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable

- au remboursement de semelles orthopédiques non prises en charge par l'assurance statutaire suite à l'accident de travail d'un agent ;
- à l'annulation du loyer du mois de janvier 2021 pour une entreprise
- à la poursuite du partenariat avec le comité de la foire exposition du Blanc permettant la prise en charge de stands pour des entreprises du territoire.

Il autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la CAF de l'Indre pour l'acquisition de matériel de matériel Snoëzelen et pour la formation des personnels à la méthode Snoëzelen.

Le Président Claude MERIOT propose de regrouper une commande de défibrillateurs, chaque commune payant directement au fournisseur.